

	PROTOCOLE INFIRMIER DE SOINS D'URGENCE N°8 Etat de Mal Convulsif enfant	SSSM 28
Rédacteur : Capitaine GOURCI Dominique Infirmier en chef	Validation par : Colonel POUBEL David Médecin chef	Version du 06.03.2020

1. RECONNAISSANCE DE LA SITUATION :

- Présence de crises convulsives généralisées d'une durée ≥ 5 min,
ET
- Présence de troubles de conscience.

2. BILAN INFIRMIER :

- S'assurer de la transmission du bilan secouriste.
- Transmettre le bilan infirmier au médecin régulateur du SAMU ou le lui faire transmettre sans délai avec la notion de crises convulsives continues ou subintrantes de plus de 5 min, ou succession de crises, sans amélioration de la conscience, pendant plus de 30 min.

ANAMNESE :

- Antécédents notamment épilepsie, traitements en cours, circonstances de survenue et durée (heure de début), grossesse, notion de traumatisme, de prise d'alcool, de stupéfiants, de médicaments, rechercher également une hyperthermie.

PARAMETRES VITAUX :

- Fréquence cardiaque, pression artérielle non invasive, fréquence respiratoire, SpO₂, état de conscience, glycémie capillaire, température.

SIGNES DE GRAVITE SPECIFIQUES A RECHERCHER :

- Hypoglycémie.
- Les experts rappellent que les convulsions ne sont qu'un symptôme et qu'un examen médical est indispensable pour en connaître la cause. Les convulsions peuvent notamment témoigner de la survenue d'un arrêt cardiaque ou d'un équivalent circulatoire d'arrêt cardiaque.

3. ACTIONS ET ACTES INFIRMIERS :

- Administrer de l'oxygène à haute concentration.
- Corriger toute hypoglycémie → PISU « Hypoglycémie ».
- Mettre en place une voie veineuse périphérique.
- Les experts proposent de préparer et d'injecter le **DIAZEPAM** (Valium®) **0,5 mg/kg** par voie intra rectale si le contact avec le médecin régulateur du Samu n'est pas immédiatement réalisable.
- **Ne pas dépasser une dose totale de 10 mg.**

Préparation et administration du valium intra-rectal :

- Casser l'ampoule le point bleu face à vous.
- Prélever avec la seringue la quantité de Valium prescrite (0,5 mg/ kg).
- Afin de délivrer l'intégralité de la dose prescrite, prendre au minimum 0.5 ml d'air dans la seringue et adapter la canule intra-rectale (l'air sera maintenu derrière le Valium pour vider la canule dans son intégralité et ainsi vidanger l'espace mort).



- Injecter le produit en introduisant la canule dans l'anus de l'enfant.
- Ensuite, bien serrer les fesses de l'enfant pendant environ 1 minute.

poids en kg	4	5	6	7	8	9	10	11
dose en mg	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5
dose en ml	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1	1.1

poids en kg	12	13	14	15	16	17	18	19
dose en mg	6	6.5	7	7.5	8	8.5	9	9.5
dose en ml	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9

Au-delà de 20 kg, quel que soit le poids, la dose administrée ne devra pas excéder une ampoule de 2 ml / 10 mg.

4. SURVEILLANCE en attente d'une équipe médicale de réanimation pré hospitalière :

- Toute modification de l'état de conscience (réveil, coma ...) et toute modification dans le déroulement de la crise (cessation, récurrence ...) doivent faire l'objet d'un bilan complémentaire au médecin régulateur du SAMU.
- Envisager, avec le médecin régulateur du SAMU, l'administration de thérapeutiques complémentaires.
- **UNE FICHE INTERVENTION INFIRMIER SERA REDIGEE PAR L'ISP.**

5. DEFINITION : « crises convulsives subintrantes » :

- Qui est caractérisé par des accès qui se suivent sans période de rémission.
- se dit de manifestations ou de symptômes d'une maladie dont la succession est si rapide que les uns commencent avant la cessation complète des autres.



**PROTOCOLE INFIRMIER DE SOINS
D'URGENCE N°8
Etat de Mal Convulsif enfant**

SSSM 28

Rédacteur :
Capitaine GOURCI Dominique
Infirmier en chef

Validation par :
Colonel POUBEL David
Médecin chef

Version du
06.03.2020

Victime en Etat de Mal Convulsif

- Présence de crises convulsives généralisées d'une durée ≥ 5 min
- ET**
- Présence de troubles de conscience

Vérification :
Protection
PLS si inconscient
Oxygénothérapie

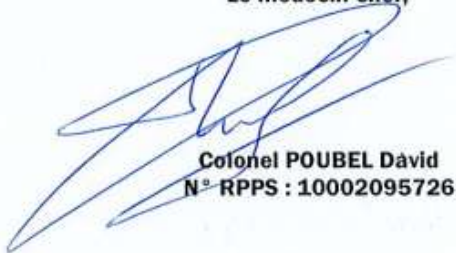
MESURE DE LA GLYCEMIE CAPILLAIRE
Si besoin → PISU « Hypoglycémie »
MESURE DE LA TEMPERATURE CORPORELLE
Si besoin → PISU « Déshydratation, Coup de chaleur »

DIAZEPAM 0,5 mg / kg IR sans dépasser 10 mg
*(si le contact avec le médecin régulateur
N'est pas immédiatement réalisable)*

ABORD VEINEUX
Avec **sérum physiologique isotonique**
100 ml (moins de 10 kg) ou 250 ml (plus de 10 kg)
Si persistance de troubles de la conscience

BILAN au SAMU
Surveillance

Le médecin-chef,


Colonel POUBEL David
N° RPPS : 10002095726